



No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

5 juillet 2022

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine tenue à la mairie, le 5 juillet 2022 à 16 h, sous la présidence du maire Jonathan Lapierre, et à laquelle il y a quorum.

Sont présents :

M. Jonathan Lapierre, maire et président de la Communauté maritime
M. Benoit Arseneau, conseiller du village de Havre-aux-Maisons
M. Roger Chevarie, conseiller du village de Fatima
Mme Joy Davies, mairesse de la Municipalité de Grosse-Île
M. Richard Leblanc, conseiller des villages de Cap-aux-Meules et de L'Île-d'Entrée
M. Gaétan Richard, conseiller du village de Grande-Entrée
Mme Sara Vigneau, conseillère du village de L'Île-du-Havre-Aubert

Sont aussi présents :

Mme Ariane Cummings, directrice générale
Mme Danielle Hubert, directrice des finances
Mme Andrée-Maude Renaud, greffière

Sept personnes assistent également à la séance.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le président, Jonathan Lapierre, procède à l'ouverture de la séance à 16 h 5.

CM2207-0543

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Sur une proposition de Richard Leblanc,
appuyée par Joy Davies,
il est résolu à l'unanimité des membres présents

que l'ordre du jour présenté soit adopté en laissant ouvert le point *Affaires diverses*.

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Services municipaux
 - 3.1 Finances
 - 3.1.1 Dépôt et adoption du programme triennal d'immobilisations 2022, 2023 et 2024
4. Période de questions
5. Clôture de la séance



No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

5 juillet 2022

SERVICES MUNICIPAUX

FINANCES

CM2207-0544

Dépôt et adoption du programme triennal d'immobilisations 2022, 2023 et 2024

CONSIDÉRANT QUE le conseil doit, au plus tard le 31 décembre de chaque année, adopter par résolution le programme des immobilisations de la Communauté maritime et de la Municipalité pour les trois années financières subséquentes;

CONSIDÉRANT QUE ce programme doit être divisé en phases annuelles et doit détailler, pour la période qui lui est coïncidente, l'objet, le montant ainsi que le mode de financement des dépenses en immobilisations que prévoit effectuer la municipalité et dont la période de financement excède 12 mois;

CONSIDÉRANT le report accordé par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation relativement au dépôt de ce programme;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de Roger Chevarie,
appuyée par Benoit Arseneau,
il est résolu à l'unanimité des membres présents

d'adopter le programme triennal d'immobilisations de la Communauté maritime et de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine pour les années 2022, 2023 et 2024 tel qu'il a été déposé au conseil.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'est soulevée lors de la période allouée à cet effet.

CM2207-0545

CLÔTURE DE LA SÉANCE

Sur une proposition de Richard Leblanc,
appuyée par Joy Davies,
il est résolu à l'unanimité des membres présents

de lever la séance à 16 h 29.

Jonathan Lapierre, maire

Andrée-Maude Renaud, greffière